Envoyé en préfecture le 24/11/2026
Reçu en préfecture le 24/11/2026
Publié le
ID : 035-213503378-20261123-DELIB20261123N8-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO
CANTON DE COMBOURG

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois novembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.
Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 17 novembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	23
Votants	26

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLÈRE Roger, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, CHABILAND Annabelle, COLOMBEL Joëlle, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, PROVOST Frédéric, LIPOVAC Anne-Sylvie, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle.
Etaient absents excusés : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / GIOT Stéphanie donne pouvoir à CHABILAND Annabelle / JEANNEAU Luc donne pouvoir à ROBIDOU Christophe / LE DIMNA Martine donne pouvoir à ANDRÉ Marie-Thérèse /
Etait absent : néant.
Secrétaire de séance : Mme Nelly BOSSARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

8. Fixation des tarifs du service assainissement pour l'année 2027

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Comme tous les ans, les services de la SAUR interrogent la collectivité afin de savoir si de nouveaux tarifs seront proposés à partir du 1er janvier de l'année suivante.
Depuis le 1er janvier 2026, la part communale du service d'assainissement collectif est fixée à 1,18 €/m^3.
Vu l'évolution de l'indice des prix à la consommation qui est sur un an de + 2.4 % (réf août 2026),
Considérant ces éléments, il est proposé de revaloriser la part communale du service assainissement collectif à 1,20 €/m^3 à compter du 1er janvier 2027.

Tarifs année 2024 Par m3 consommé	Tarifs année 2025 Par m3 consommé	Tarifs année 2026 Par m3 consommé	Proposition Tarifs année 2027 Par m3 consommé
1.15	1.17	1.18	1.20

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont quatre pouvoirs),

- **augmente** les tarifs applicables au service assainissement pour l'année 2027
- **adopte** à partir du 1er janvier 2027 le tarif suivant qui sera applicable jusqu'au prochain vote du conseil municipal : 1.20 € / m^3 consommé
- **autorise** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,
Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Nelly BOSSARD